SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ARRETE N° 2026 - 539

PORTANT LISTE ELECTORALE EN VUE DE L'ELECTION DU 10 DECEMBRE 2026 DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE UNIQUE DES CATEGORIES A ET B

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026 et la circulaire d'application de la direction générale des collectivités territoriales du 28 avril 2026 relative à l'organisation des élections professionnelles des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale prévues le 10 décembre 2026 ;

VU la délibération n° 2026-06 de la réunion du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Martinique en sa séance du mardi 24 février 2026 portant maintien d'une commission administrative paritaire unique pour les personnels administratifs et techniques spécialisés des catégories A et B ;

VU l'arrêté n° 2026 – 056 du 3 mars 2026 fixant les modalités d'organisation du vote électronique par internet des élections professionnelles 2026 relatives au renouvellement des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du service d'incendie et de secours ;

Considérant que sont électeurs pour l'élection des représentants du personnel au sein d'une commission administrative paritaire dans la fonction publique territoriale les fonctionnaires titulaires à temps complet ou à temps non complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental dont le grade ou l'emploi est classé dans la catégorie représentée par la commission. Les agents détachés pour stage ne sont électeurs que dans le grade où ils sont titulaires ;

Considérant que les fonctionnaires en position de détachement sont électeurs à la fois au titre de leur situation d'origine et au titre de leur situation d'accueil, sauf si la même commission reste compétente dans les deux cas ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste électorale en vue de l'élection du jeudi 10 décembre 2026 pour le renouvellement des représentants des personnels administratifs et techniques à la commission administrative paritaire unique des catégories A et B du Service d'Incendie et de Secours de Martinique est constituée des vingt-quatre (24) noms figurant dans l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publicité dans les locaux du Service d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
En application à l'article R.414-6 du code de la justice administrative la juridiction peut être saisie par voie électronique au moyen de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Fort-de-France, le 25 SEP. 2026

Le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS * MARTINIQUE

Jean-Claude ECANVIL

05 96 59 05 81

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CÉDEX

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ELECTIONS DU 10 DECEMBRE 2026
DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS
ET TECHNIQUES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE UNIQUE
DES CATEGORIES A ET B

LISTE DES ELECTEURS

N°	NOM	PRENOM	GRADE
1	AUGUSTE-CHARLERY	Maguy	Attaché territorial
2	BAUR	Marie-Hélène	Rédacteur
3	BERTIN	Elisabeth	Rédacteur
4	BERTIN	Judith	Rédacteur
5	BOURGADE	Sylviane	Attaché territorial
6	CICERON	Valerie	Attaché territorial
7	CILPA	Christian	Attaché principal
8	EREPMOC	Christian	Ingénieur
9	ERICHER	Thierry	Technicien
10	GARCON	Aude	Ingénieur principal
11	ILIN	Samuel	Rédacteur principal de 1ère classe
12	JEAN-ALPHONSE	Rachel	Attaché territorial Hors classe
13	JEAN-FRANCOIS	Claudine	Rédacteur
14	JOSEPH EDOUARD	Patrice	Ingénieur
15	JULVECOURT	Joel	Rédacteur
16	LITAN	Annie	Attaché territorial
17	LUCCIN	Katia	Technicien principal de 1ère classe
18	MEDELICE	Magali	Attaché principal
19	OZBOLT	Nadiège	Rédacteur principal de 2ème classe
20	RICHEFAL	Ralph	Technicien principal de 1ère classe
21	SOUFFLEUR	Sabine	Rédacteur
22	URSULET	Sabine	Rédacteur
23	VIGILANT	Erika	Rédacteur
24	VIGON	Claude	Technicien principal de 2ème classe

Arrêté la présente liste à Vingt-quatre (24) personnes.

Fort-de-France, le 25 SEP. 2026

Le Président du Conseil d'Administration
du Service d'Incendie et de Secours

Jean-Claude ECANVIL

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS * MARTINIQUE *

05 96 59 05 81

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CÉDEX